

Programme de politique générale 2013-2018 **Présentation au Conseil communal en séance du 11/03/2013**

Le Collège communal a décidé de rédiger sa note de politique générale autour de huit objectifs stratégiques déclinés en objectifs opérationnels et en actions par année (cf. année 2013). Cette démarche contribue à rendre transparente la politique menée (connaissance par chacun des citoyens des actions projetées) et, permet de réaliser un bilan de leur état d'avancement. Elle permet de dynamiser l'ensemble des forces vers les buts à atteindre, ceux pour lesquels les électeurs nous ont donné leur confiance.

Les finances, saines actuellement, sont tributaires des prix du bois : ressource principale à côté des revenus des taxes et du « fond des communes ». Le coût des charges externes récurrentes à la commune (police, zone de secours, vivalia...) augmente chaque année. La crise de l'emploi est bien présente et affecte les budgets de l'aide sociale. Lors de la constitution annuelle du budget ou lors des modifications budgétaires en cours d'année, ces missions obligatoires prévalent et déterminent le financement des actions et projets que la commune peut réaliser. De même, comme dans tout ménage, on ne peut emprunter à l'infini. Les actions sont fonction des moyens disponibles. La commune se doit d'opérer la priorisation des actions à entreprendre en fonction des ressources disponibles. Même si les choses évoluent, que des opportunités apparaissent, que des aléas arrivent, savoir vers quoi on tend permet d'aller de l'avant, voir de réajuster les choses en connaissances de cause tout en restant cohérent avec les orientations politiques fondamentales définies en début de législature.

Ces objectifs reprennent et fédèrent les démarches initiées précédemment et plus particulièrement le plan communal de développement rural, le plan de mobilité intercommunal, les différents partenariats (province, bibliothèque provinciale, AIS, Foyer centre Ardenne, cyberclasse, GAL, Maison du Tourisme...) et les travaux projetés. De même, la formation du personnel consentie (conseiller mobilité, conseiller en énergie, entretien des espaces vert) va pouvoir être valorisée par l'accès à de nouveaux subsides ou par des économies en interne si l'on pense à l'énergie. Enfin, il est clair qu'à l'échelle de notre commune, la réalisation de ces objectifs nécessite des partenariats transcommunaux.

Ces huit objectifs sont :

Au-travers du maintien :

- de finances communales saines, point central du développement de toute politique à l'intérieur de notre commune, et ce, sans augmenter les taxes auprès des citoyens ;
- d'une gestion efficace et raisonnée de notre forêt ;
- d'une écoute des propositions qui apparaîtront tout au long de la législature
- de la recherche de partenariats productifs et innovants,

huit objectifs stratégiques prioritaires conduisent les choix politiques posés par la majorité au cours des six années à venir :

- **Etre une commune qui offre un accueil au public efficace, convivial, avec recherche de solutions et une réponse rapide et qualitative aux problèmes posés par les citoyens ;**

Les différentes missions assignées à la commune (état civil, services à la population, enseignement, accueil temps libre, urbanisme et aménagement du territoire, gestion des déchets, ...) sont autant de services à rendre à nos citoyens. Un accueil convivial centré sur la remise ou la recherche efficace et rapide d'informations doit conduire les actions menées par le personnel.

Les mandataires se doivent de donner l'exemple et de réaliser les devoirs de leur charge en assurant leur disponibilité et une communication des décisions prises que ces dernières soient positives ou négatives en regard de la demande formulée.

- Optimiser les solutions proposées à des demandes ou besoin collectifs

Plusieurs besoins apparaissent au sein de notre commune : le déneigement, la gestion des déchets, le logement, la mobilité,

La création de logements est à la fois importante pour maintenir des populations sur le territoire, mais également pour pouvoir augmenter l'attractivité de la commune. En ce qui concerne la part de logements en gestion publique, celle-ci devrait atteindre 10% en 2020. Il nous semble plus pertinent de calculer ces 10% à une échelle supracommunale afin de ne pas mobiliser tous les efforts de la commune en matière de logements à la réalisation de cet unique objectif.

La difficulté de la commune d'Herbeumont est liée à son manque de propriétés foncières. Vu sa proportion de seconde résidence et de gîtes, il devient difficile pour de jeunes couples d'acheter des terrains ou des maisons à des prix abordables. Là, également une politique claire d'aide publique au niveau de la RW (cf. le SDER) devrait être définie pour donner accès à la propriété et pas uniquement à des logements en gestion publique.

Au-delà du logement, le maintien des populations dans notre commune nécessite également la conservation et le renforcement de services de base au cœur de chacun de nos villages : accueil des enfants, maintien des écoles primaires, accueil des aînés.... et de favoriser la mobilité (cf. Objectifs 4).

- Susciter la participation des citoyens à la vie de la commune

Chaque citoyen peut participer activement à la définition, gestion ou développement des projets communaux. L'objectif ici est de créer des structures pour le faire, de soutenir les actions existantes et de veiller à l'information du citoyen.

- Etre une commune qui protège et améliore son cadre de vie et les services existants

Entretien, améliorer et sécuriser les voiries principales et secondaires, les voiries agricoles et forestières, les espaces publics, ainsi que les trottoirs sont une des premières missions du conseil communal. Il en va de même pour l'aménagement et la restauration de lieux de rencontres et de loisirs (y compris plaines de jeux, terrain multisport...).

Le maintien de la qualité de notre enseignement et de l'accueil temps libre est un autre registre important de cet axe.

- **Assurer le développement de projets d'avenir et de partenariats pour le bien-être de tous dans le respect de notre cadre de vie et de nos ressources naturelles ;**

Le tourisme vert en Wallonie fait l'objet d'une offre et d'une demande en expansion depuis de nombreuses années. Des actions spécifiques mettent d'ailleurs en valeur la nécessité d'avoir une offre touristique diffuse permettant de profiter de l'espace forestier pour des activités de loisirs et de préserver des hébergements de qualité avec des critères différents du tourisme de masse. Herbeumont souhaite conserver le caractère touristique de son territoire, notamment le village d'Herbeumont qui a une réputation de lieu de villégiature associant calme, nature et espaces de loisirs à proximité de la Semois. Les villages participent également à cette offre touristique à travers le tourisme équestre, les circuits de randonnée et VTT, ainsi que la présence de gîte à caractère rural. Le secteur Horeca est le deuxième pourvoyeur d'emplois au sein de la commune. L'enjeu touristique est primordial pour la survie économique de notre commune.

Le tourisme ne pourra se maintenir que si les offres de mobilité publiques sont existantes.

Le nombre de petits indépendants est une deuxième caractéristique de notre commune. L'emploi est porté par ces derniers qui peuvent à un moment donné éprouver des difficultés à s'agrandir (pour passer à 2 ou 3 ouvriers) et qui n'ont pas pour autant envie de quitter leur commune, les clients étant souvent communaux. Chaque commune devrait pouvoir disposer d'une possibilité foncière pour répondre à ces demandes. On doit innover par rapport à la logique de la concentration, surtout qu'ici cela répond également aux critères environnementaux de limiter les déplacements.

Notre commune ne possède pas de parc d'activités économiques. Elle se doit d'établir des partenariats (ex : partenariat avec la commune de Bertrix pour optimiser son parc situé au Rouvroux, qui est rempli et où des demandes d'entreprises pour s'implanter sont présentes. Projet non accepté).

- **Assurer un entretien et une gestion saine du patrimoine communal ;**

La forêt, certifiée PEFC, seule ressource économique de notre commune doit pouvoir être valorisée dans l'ensemble des secteurs : économique, touristique et environnementale.

La protection des sites biologiques et la garantie de la continuité écologiques devrait s'accompagner d'une approche didactique, élément fondamental dans un changement d'approche des comportements de tout un chacun et du respect de notre environnement.

Le patrimoine communal comporte divers bâtiments à entretenir ou à rénover. De même, des solutions pour conserver les richesses patrimoniales doivent être recherchées. Les actions petit patrimoine doivent s'étendre.

- **Etre une commune responsable qui utilise rationnellement l'énergie**

L'utilisation rationnelle de l'énergie sera intégrée à chacune de nos réflexions en matière d'entretien, de rénovation des bâtiments ou de nouvelle construction. Des actions de sensibilisation seront menées auprès du personnel et des citoyens.

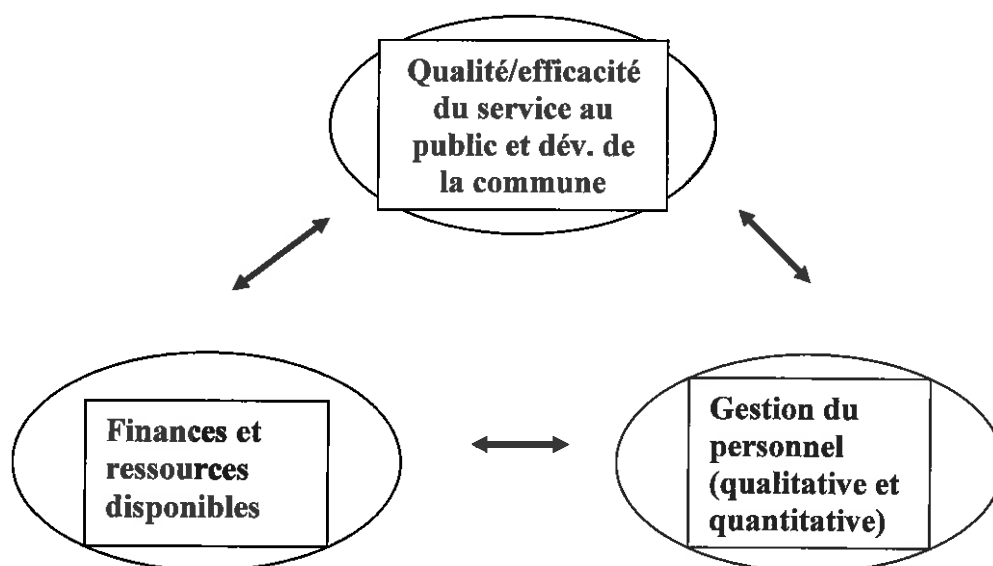
- **Assurer le développement organisationnel de l'institution, le bien-être du personnel et le développement de compétences et capacités en lien avec les besoins de l'institution et les évolutions administratives et techniques,**

La réalisation des projets et actions repose sur les compétences et le degré d'engagement de l'ensemble du personnel communal. Elle repose sur une bonne articulation entre le politique chargé d'élaborer un plan d'actions pour le développement de la commune, cohérent et réaliste, et une administration, chargée de le concrétiser. Le plus important dans une commune comme la notre où le mot fort est polyvalence, c'est l'esprit d'équipe, le décloisonnement, le respect, la communication, l'écoute, l'organisation, la gestion du temps et l'efficacité.

Il est également important de soutenir et de développer les synergies entre la commune et d'autres partenaires comme le cpas.

Enfin, la réflexion sur la construction d'un hall pour les ouvriers communaux et l'aménagement de la maison communale seront deux dossiers importants de cette législature.

Ces objectifs ne pourront s'opérationnaliser qu'au travers d'un équilibre entre trois pôles :



Autrement dit, toute action devra toujours se réfléchir en terme de moyens (humains et financiers : a-t-on les moyens de réaliser telle action ?) et en terme d'efficacité (quelle est sa plus-value au niveau des objectifs retenus ?).

La Bourgmestre,
C. MATHELIN